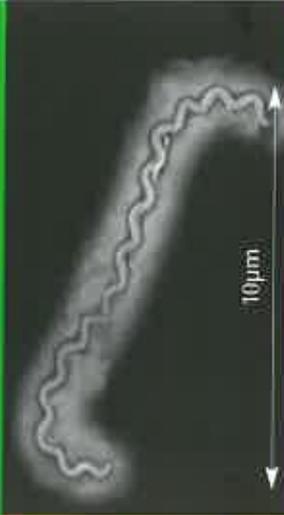


# La bactérie

Elle peut survivre plusieurs mois uniquement dans un milieu extérieur humide



## Où se trouve la bactérie ?

- principalement dans les urines des rongeurs (même si l'infection se rencontre chez d'autres mammifères) ;
- dans les eaux douces (même limpides) ou dans un environnement humide, contaminés par ces urines.

## Comment pénètre-t-elle notre organisme ?

- en général lors d'un contact avec une eau douce contaminée ;
- surtout par les muqueuses (œil, bouche, nez...);
- par la peau, en présence de lésions même insignifiantes (égratignures, plaies).

\* mais il peut s'agir aussi d'un contact avec un environnement humide ou des animaux contaminés.

## Les origines de la contamination



## Pour en savoir plus

Sur INTERNET

- ➔ [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) à la rubrique "Zoonoses" dans les dossiers classés par ordre alphabétique
- ➔ [www.pasteur.fr](http://www.pasteur.fr)



ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE NANTES



santé famille médecine services



INSTITUT PASTEUR



Ministère de la Santé et des Solidarités

Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche



INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE



ESSANÇON

Ministère de la Santé et des Solidarités

14 av. Duquesne – 75007 Paris

Tél. : 01 40 56 60 00 – Fax : 01 40 56 40 56

[www.sante.fr](http://www.sante.fr) - [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Santé et des Solidarités

Direction générale de la Santé

# La Leptospirose

## La maladie

- La leptospirose est une maladie grave, parfois mortelle, dont on observe plusieurs centaines de cas par an en France.
- Elle est due à des bactéries, les leptospires, répandues dans le monde entier, et dont il existe plusieurs variétés\*.
- On la contracte en général lors d'une activité en relation avec l'eau douce ou avec des animaux contaminés.

### Quels sont les signes de la maladie ?

Ils apparaissent 1 à 2 semaines en moyenne après la contamination.

Il s'agit :

- d'une fièvre élevée (en général >39°)
- d'apparition brutale ;
- de douleurs musculaires, articulaires, abdominales et de forts maux de tête.

La maladie peut s'aggraver 4 à 5 jours après les premiers signes et s'étendre aux méninges, au foie, aux reins, aux poumons...

### Si l'un de ces signes apparaît quelques jours après une activité à risque,

- il ne faut pas se dire : « ça passera tout seul... » ;
- il faut consulter rapidement un médecin, en lui signalant l'activité à risque pratiquée (un traitement existe, d'autant plus efficace qu'il est donné tôt).

\* Sa fréquence est plus élevée en zone tropicale en raison des conditions climatiques et écologiques favorables.

## Les activités à risque



Ce sont celles qui favorisent le contact de l'homme :

### EN POPULATION GÉNÉRALE

Avec un environnement contaminé par des urines d'animaux, en particulier l'eau douce, stagnante ou vive :

#### EN EAU DOUCE :

- baignade ;
- pêche ;
- canoë-kayak, rafting ;
- autres sports de nature ;
- etc.

### EN MILIEU PROFESSIONNEL

• Ou directement avec des urines :

- chasseurs ;
- propriétaires d'animaux de compagnie, principalement de rongeurs (rats, souris, coléoptères, etc.)
- piégeurs, gardes-chasse ;
- gardes-pêche ;
- employés d'annaleseries ;
- vétérinaires ;
- employés des abattoirs.

## Les mesures de prévention

### Mesures générales de lutte

- Limiter la pollution des rongeurs ;
- par la dératisation en milieu urbain ;
- par le contrôle de leurs populations en milieu rural.

### Mesures individuelles de protection

- Équipements de protection contre l'eau et les urines d'animaux :
  - gants, boîtes, cuissardes ;
  - combinaisons ou vêtements de protection ;
  - voire lunettes anti-projections.

En cas de plaie

#### IL FAUT :

- laver abondamment à l'eau potable et au savon ;
- désinfecter avec une solution antiseptique ;
- protéger la plaie avec un pansement imperméable.

#### IL NE FAUT PAS :

- rincer avec une eau non potable, même limpide.

### Et la vaccination ?

- elle n'est efficace que contre une seule variété de leptospires ;
- elle est justifiée lors de conditions d'exposition majeure et/ou permanente, essentiellement en milieu professionnel ;
- son indication doit être posée par le médecin au cas par cas après évaluation individuelle du risque ;
- elle ne dispense en aucun cas du port d'équipements de protection.